Transfert d'informations entre la DGFiP et les bailleurs sociaux dans le cadre de l'automatisation de la TH (flux dépendances)

Cahier des charges

Historique des révisions

Version	Date	Auteur	Description	
0.1	02/03/2021	Bureau Cap Particuliers	Initialisation du document.	
0.2	03/05/2021		Observations et corrections par bureau métier GF-1B (Carole TISET)	
0.3	11/06/21	MOE SI-1E	Précisions	
1.0	14/06/2021	Bureau Cap Particuliers	Validation du CDC flux des dépendances et ajout du type/longueur pour les informations sur l'adresse du local éclaté et MAJ du code nature « GR » pour grenier	
	16/06/2021	GF-1B	Observations et corrections par bureau métier GF-1B (Carole TISET)	
1.1	15/10/2021	DP Part (ex-Bureau Cap Particuliers)	- Correction du nom de la donnée [INVARIANT_FILS] au lieu de [INVARIANT-FILS]; - donnée [VOIE_FILS]: modification du commentaire sur les données renvoyées; - suite à réunion avec le bureau métier GF-1B, mise à jour de la liste des codes natures des dépendances qui seront renvoyés. Suppression des codes nature « DC » (dépendances de local commun) et « PA » (éléments de pur agrément). La liste est définitive.	
1.2	23/11/2021	DP Part	 Ajout d'une précision dans la remarque page 14 concernant le renvoi des libellés dans le flux des dépendances produit le 15/11/2021 : majuscule non accentuée. 	

Table des matières

1 - Introduction	4
1.1 - Objet de ce document	4
1.2 - Définition des termes et périmètre fonctionnel	5
1.3 - Terminologie et acronymes	5
2 - Généralités sur les fichiers	7
2.1 - Période du fichier Flux des dépendances	7
2.2 - Nommage du fichier Flux des dépendances	7
2.3 - Dépôt du fichier Flux des dépendances	
3 - Présentation physique des informations	9
3.1 - Données obligatoires du Flux des dépendances	
3.2 - Périmètre du Flux des dépendances	
3.3 - Format global du fichier Flux des dépendances	

1 - Introduction

1.1 - Objet de ce document

L'article <u>L. 102 AE du Livre des Procédures Fiscales</u>, créé par la loi de finances rectificative pour 2015, prévoit un dispositif d'échanges avec les bailleurs sociaux qui sont tenus de fournir à l'administration des impôts, avant le 1^{er} février de chaque année, par voie dématérialisée, les informations relatives aux locaux loués et à leurs occupants nécessaires à l'établissement de la taxe d'habitation.

La DGFiP a signé en février 2016 un accord-cadre avec les principaux représentants des bailleurs sociaux (L'Union Sociale pour l'Habitat – U.S.H. – représentant les organismes HLM et la fédération des entreprises publiques locales représentant les SEM) afin de mettre en place un protocole relatif à cet échange de données.

À l'issue du traitement automatique des fichiers déposés par les bailleurs sociaux, si des locaux d'un immeuble ont été transmis sans numéro invariant, les services les compléteront. Ces numéros invariants complétés seront renvoyés aux bailleurs sociaux par la DGFiP par un flux retour-invariant en octobre/novembre de chaque année.

Opération spécifique 2021

La prochaine mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH) nécessite une revue de la gestion des locaux et des dépendances affectés à l'habitation dans l'application de gestion cadastrale de la DGFiP « MAJIC ». Ainsi, un traitement sera mené en juin 2021 afin que chaque dépendance initialement évaluée avec le logement auquel elle est rattachée constitue un local à part entière avec son propre numéro invariant, sa propre valeur locative et ses propres exonérations éventuelles.

Exemple : initialement, on a un local, numéro invariant 1111111111X qui est composé d'un appartement et d'une cave.

Après le traitement de juin 2021, on aura :

- le local père : numéro invariant 111111111X = appartement uniquement ;
- − le local fils : numéro invariant 22222222Y = cave

À noter que le local fils sera créé dans le système d'information de la DGFiP, systématiquement à la même adresse que le local père.

De la même manière, l'occupant du local père peut être *a priori* reporté comme occupant du local fils créé.

Ce traitement dit d'« éclatement des dépendances », opéré par la DGFiP va nécessiter pour certains bailleurs de créer de nouveaux lots pour les dépendances éclatées.

L'objet de ce document est de décrire les données qui seront présentes dans le fichier des dépendances (fichier distinct du fichier flux retour invariant) qui sera envoyé par l'administration aux bailleurs sociaux courant novembre 2021, après le flux retour « invariant ».

Cette opération sera unique et ne se tiendra qu'en 2021.

À noter qu'un bailleur qui a déposé son fichier collecte TH 2021 et qui a obtenu soit un CRT 'succès', soit un CRT 'erreur' peut recevoir un fichier flux des dépendances alors qu'il n'est pas destinataire d'un flux retour invariant et inversement.

1.2 - Définition des termes et périmètre fonctionnel

La DGFiP est considérée dans le présent cahier des charges comme un tiers autorisé au sens de l'article L.102 AE du Livre des procédures fiscales.

Les bailleurs sociaux sont les organismes d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte tels que respectivement définis aux articles L.411-2 et L. 481-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Seuls les locaux dont les numéros invariants sont créés par le traitement dit d'éclatement sont présents dans ce fichier Flux des dépendances.

1.3 - Terminologie et acronymes

1.3.1 - Terminologie

Bailleur	Le Bailleur est la personne morale gestionnaire d'un ou plusieurs immeubles.			
Fichier des dépendances	Un Fichier des dépendances est un fichier CSV transmis par voie dématérialisée au bailleur par l'administration.			
	Ce fichier contient les numéros invariants dits 'père' transmis par les			

	services et associés aux locaux d'un immeuble et les numéros invariant dits 'fîls' (numéro invariant issu de l'éclatement des dépendances).
Immeuble	Un Immeuble correspond à un bâtiment d'un ou de plusieurs étages à une adresse. Un Immeuble comprend un ou plusieurs locaux.
Local	Un Local peut être un logement ou un emplacement de stationnement ou une dépendance (cave, terrasse, grenier,).

1.3.2 - Acronymes

CGI	Code Général des Impôts	
LPF	Livre des Procédures Fiscales	
RPLS	Répertoire sur le Parc Locatif Social	

2 - Généralités sur les fichiers

2.1 - Période du fichier Flux des dépendances

Le fichier flux des dépendances sera envoyé par la DGFiP courant novembre 2021, après le flux retour des numéros invariants (deux opérations distinctes). Ce fichier devra être intégré dans leurs bases de données par les bailleurs sociaux afin que ces derniers puissent retransmettre les numéros invariants des dépendances lors de la collecte des fichiers TH 2022.

À chaque numéro invariant « fils », le bailleur devra lui attribuer un identifiant interne unique. <u>Cet identifiant interne unique doit être **différent** de celui attribué au numéro invariant « père ».</u>

2.2 - Nommage du fichier Flux des dépendances

Le fichier Flux des dépendances est nommé selon la norme suivante :

AAAA_SIRET-BAILLEUR_HORODATAGE_DEPENDANCES.csv, où:

- AAAA = année (millésime de l'année lié au flux dépôt)
- SIRET-BAILLEUR : numéro SIRET du bailleur
- HORODATAGE: YYYYMMDDHHMMSS. L'horodatage correspond à la date de création du fichier retour.
- DEPENDANCES : flux des dépendances contenant les invariants éclatés

Exemple pour la campagne 2021 : 2021 _ 31049995900013 _ 20211104112341 _ DEPENDANCES.csv

2.3 - Dépôt du fichier Flux des dépendances

Le fichier Flux des dépendances sera déposé sur le serveur FTPS POSEIDON de la DGFiP.

Un mél informant chaque correspondant bailleur de la disponibilité du flux dépendances sera envoyé. Le mél utilisé est celui qui a été servi dans le champ [COURRIEL] du fichier de collecte. Un seul destinataire est donc averti de la mise à disposition du fichier flux-retour dépendances.

Le correspondant bailleur devra utiliser le login (commençant par **BS-xxxx**) et mot de passe communiqué précédemment par la DGFiP pour le dépôt du fichier du mois de janvier pour se connecter et récupérer le fichier Flux des dépendances.

Le fichier flux des dépendances est à retirer sur le port retrait 2222 de la plate-forme de production Poséïdon. Il ne reste disponible que 21 jours dans votre espace. Une fois le délai dépassé, le fichier flux dépendances est supprimé.

Tant que le fichier n'est pas téléchargé, un mél de relance de la plate-forme Poséïdon est envoyé tous les 5 jours.

Dès qu'il est téléchargé, le fichier n'est plus disponible.

3 - Présentation physique des informations

Ce chapitre décrit les éléments contenus dans le fichier Flux des dépendances.

Le fichier contient une ligne pour chaque nouveau local créé (local fils) et indique le local père dont il est issu.

Remarque importante : un local père peut donner lieu à la création d'un ou plusieurs local/locaux fils.

Le fichier retour est un fichier CSV avec en-tête. Le séparateur de champ est le point virgule « ; ».

3.1 - Données obligatoires du Flux des dépendances

Seules les zones suivantes sont présentes dans le flux des dépendances :

- Propriétaire (« PROPRE »);
- Identifiant SIRET Bailleur (« SIRET BAILLEUR »);
- N° identifiant Interne du local père au niveau bailleur (« ID BAILLEUR »);
- RPLS du local père (« RPLS » ;
- N° Invariant père (« INVARIANT »);
- N° Invariant fils(« INVARIANT FILS »)
- Département (« DPMT FILS) ;
- N° + indice de répétition (« NUM VOIRIE BTQ FILS »);
- Voie (« VOIE_FILS »);
- Code Postal (« CODE_POSTAL_FILS »);
- Commune (« COMMUNE FILS »);
- Nature du local (« NATURE_LOCAL_FILS »).

3.2 - Périmètre du Flux des dépendances

Le Flux des dépendances est limité aux locaux dont le numéro invariant (<u>numéro invariant père</u>) a été transmis par le bailleur social dans son fichier collecte TH 2021 et/ou complété par les agents de mars à fin octobre 2021 (et sera donc présent dans le flux retour invariant) et qui a fait l'objet d'un éclatement.

3.3 - Format global du fichier Flux des dépendances

Le fichier retour est composé des 12 colonnes mentionnées ci-dessous **avec en-tête**. Le nom de chaque colonne est repris ci-dessous dans la colonne « Nom du champ ».

Information	Nom du champ	Type (longueur maximale)	Présence	Description
Informations sur le bailleur				
1 Propriétaire	PROPRE ¹	Chaîne (100)	obligatoire	Dénomination de l'établissement correspondant au SIRET du bailleur social gestionnaire du ou des locaux contenus dans le fichier de dépôt.
2 Identifiant SIRET du bailleur	SIRET_BAILLEUR	Nombre (14)	obligatoire	Identifiant de la personne morale : numéro SIRET qui était mentionné dans le fichier de dépôt.
Informations sur le local père				
3 N° identifiant Interne du local au niveau bailleur	ID_BAILLEUR	Chaîne (100)	obligatoire	Identifiant interne du local père au niveau du bailleur indiqué dans le fichier dépôt du mois de janvier. Il correspond au local « père ».
				L'id_bailleur père est affiché dans le fichier Flux des dépendances tel qu'il a été reçu dans le fichier dépôt du mois de janvier.
4 N° RPLS	RPLS	Chaîne (19)	Obligatoire si présent dans le fichier dépôt de janvier	Un identifiant est attribué à chaque logement par le ministère en charge de la gestion du répertoire lors de la première déclaration du logement. L'identifiant est signifié au bailleur en retour. L'identifiant appartient au logement, indépendamment du propriétaire. En cas de transfert du logement à un autre bailleur social, il est inchangé et doit être transmis au nouveau propriétaire.

¹ Pour les 5 premières colonnes, leur nom est repris du cahier des charges de la collecte TH.

Revenir à la table des matières 11/14

					IDENTPRO = identifiant du bailleur format alphanumérique sur 9 positions (identifiant du bailleur interne au Ministère commençant par des zéros) + L_IDENT_REP = Identifiant du logement au répertoire (identifiant Ministère) format alphanumérique sur 10 positions Le RPLS du local père est affiché dans le fichier Flux des dépendances tel qu'il a été reçu dans le fichier dépôt du mois de janvier. Si celui-ci n'était pas présent dans le fichier dépôt du mois de janvier, il n'est pas présent dans le flux des dépendances. Cette colonne est vide.
5	N° Invariant père	INVARIANT	Chaîne (11)	Obligatoire	Identifiant interne de la DGFiP transmis par le bailleur dans le fichier dépôt du mois de janvier ou numéro invariant complété par le service et figurant dans le flux retour invariants. L'identifiant est composé de 11 caractères obligatoires : 10 chiffres et 1 lettre sans espace.
Info	ormations sur le local éclaté				
6	N° Invariant fils	INVARIANT_FILS	Chaîne (11)	Obligatoire	Identifiant interne de la DGFiP qui est issu de l'éclatement et attribué au local fils créé. L'identifiant est composé de 11 caractères obligatoires : 10 chiffres et 1 lettre sans espace.
Info	ormations sur l'adresse du local écla	até			
7	Département	DPMT_FILS	Chaîne (3)	Obligatoire	Pour les départements de métropole, le code département est sur 2 caractères. Pour les départements de la Corse, le code département doit être pour la Corse du Sud, « 2A » et pour la Haute-Corse « 2B » (et non « 20 ») et 3 caractères pour les départements d'outre-mer.
8	N°+ indice de répétition	NUM_VOIRIE_BTQ_FI LS	Chaîne (5)	Facultatif	Numéro de l'immeuble dans la voie. Indice de répétition du numéro d'immeuble : B=bis, T=ter Le numéro et l'indice de répétition sont composés de 5 caractères alphanumériques :

Revenir à la table des matières 12/14

					 soit 4 numériques et 1 alpha soit 4 numériques et 1 blanc
9	Voie	VOIE_FILS	Chaîne (30)	Obligatoire	Type de voie et libellé de la voie séparés par des espaces
10	Code Postal	CODE_POSTAL_FILS	Nombre (5)	Obligatoire	Le Code postal comporte uniquement des caractères numériques
11	Commune	COMMUNE_FILS	Chaîne (26)	Obligatoire	Nom de la commune.
12	Nature du local	NATURE_LOCAL_FILS	Énumération	Obligatoire	La nature du local fils peut être différente de la nature du local père ² , à savoir : cave, grenier, terrasse, garage, La liste est définitive. Le libellé de la nature du local fils est renvoyé dans le flux des dépendances en majuscule non accentuée.

Revenir à la table des matières 13/14

Dans le fichier collecte TH, jusqu'à la campagne TH 2021, la nature du local ne pouvait prendre que 2 valeurs : logement ou parking. À compter de la campagne TH2022, la nature du local évoluera pour prendre en compte les nouvelles valeurs des locaux fils. Le cahier des charges de la collecte sera mis à jour sur la nature du local et également le contrôle impacté (NAT-01)

ANNEXE 1 : Nature des dépendances pouvant être renvoyées

Nature	Libellé renvoyé dans le flux des dépendances en majuscule non accentué	Codes pour le bureau Cap Particuliers uniquement
Bûcher	BUCHER	ВС
Buanderie	<u>BUANDERIE</u>	BD
Box	BOX	BX
Cave	CAVE	CV
Cellier	CELLIER	CL
Garage	GARAGE	GA
Grenier	GRENIER	GR
Jardin d'hiver	JARDIN D'HIVER	ЛН
Parking	<u>PARKING</u>	PK
Pièce indépendante	PIECE INDEPENDANTE	PI
Piscine	PISCINE	PS
Remise	REMISE	RS
Serre	<u>SERRE</u>	SR
Terrasse	<u>TERRASSE</u>	TR

Remarque : Les libellés des natures des dépendances seront renvoyés en majuscule <u>non accentuée</u> dans le fichier flux des dépendances.